

tout naturellement à l'esprit inquiet de Lucien.

Si cette affaire avait gêné les faussaires, c'est qu'elle avait dû faire quelque bruit.

Lucien entreprit des recherches, en compulsant les journaux de l'époque, à la bibliothèque de Tours. Dans les feuillets qui dataient de quinze ans, il trouva le compte-rendu d'un douloureux procès devant la Cour d'assises de la Seine : une condamnation à dix ans de travaux forcés frappant un certain Feuillode, graveur, pour fabrication de faux billets de la Banque de France.

Lucien voyait dans ce compte-rendu judiciaire que Feuillode n'avait cessé, jusqu'au dernier moment, de protester de son innocence. Arrêté à Londres, puis extradé, il avait eu l'attitude la plus ferme devant les jurés ; des présomptions qui leur parurent suffisantes n'avaient pas eu pour le public la même évidence : Lucien l'apprenait par les commentaires des journaux sur ce procès.

A certains détails il ne put se tromper, il acquit la certitude, avec une profonde horreur, que l'affaire si funeste " au malheureux F. " était précisément celle où M. Dechevrelle, son père, eût dû figurer au banc, devant les juges.

En vain, Lucien essaya-t-il de lutter contre les concordances.

Les époques correspondaient, les affaires étaient du même genre : on eût encore pu s'y tromper, mais ce qui achevait la démonstration, c'était le détail même qui avait attiré l'attention sur les billets faux et mis en mouvement la police.

La description de ces billets, par l'acte d'accusation s'appliquait exactement au billet trouvé dans la lettre à M. Dechevrelle, et les indications se rapportaient

aux malfaçons signalées devant la cour d'assises.

Elles portaient sur l'une des figures symboliques et sur deux des mêmes mots inscrits dans le cartouche.

Ces concordances, aujourd'hui, accablaient Dechevrelle devant son fils, en possession d'un document, la lettre dont il ne pouvait écarter l'écrasante autorité. Oui, Feuillode avait été condamné pour un autre, il portait la peine du crime de M. Dechevrelle.

Lorsque Lucien fit cette découverte, il n'était pas remis encore de ses premières et douloureuses surprises.

Il acceptait le fait de la restitution et il en réglait courageusement les détails. Il ne supportait point avec la même vaillance l'affaire Feuillode.

Restituer : cela se pouvait sans crainte ni scandale, sans que l'honorabilité de feu M. Dechevrelle fut atteinte. Il pouvait employer la discrète entremise d'un notaire, et ni à la Banque, ni ailleurs, on ne connaîtrait jamais l'homme qui restituait. Mais comment réparer l'erreur de la justice ? Lucien n'y pourrait parvenir sans découvrir son père.

Lucien, bientôt, ne rêva plus qu'à ce malheureux qui avait payé pour le crime de M. Dechevrelle. Il ne pouvait y penser sans être ému d'une pitié vive, et sans se croire lui-même coupable.

D'un mot, en effet, il pouvait rendre l'honneur à Feuillode ; le procès, dont l'arrêt était acquis depuis quinze ans, eût été révisé ; l'homme, injustement frappé, reprenait son rang dans la vie sociale d'où le rejetait sa condamnation.

Feuillode ! Ce nom n'était pas complètement inconnu à Lucien. Où l'aurait-il donc entendu prononcer ?

Une similitude, une homonyme pouvait, d'ailleurs, l'abuser. Peut-être le Feuillode